

4^e-6^e siècles

La Revue de la BNU, n°15, 2017, p. 9-21

Robert Bedon



Figure 1. Figure 1 – Pupitre de sainte Radegonde en bois, vers 570. Poitiers, abbaye Sainte-Croix (coll. Musées de Poitiers).

1

Le christianisme a progressivement mis en œuvre un très abondant recours aux livres, en l'occurrence les textes sacrés, Bible et Nouveau Testament, de même que des ouvrages de théologie, d'exégèse, d'hagiographie, de liturgie, de règlements, d'apologétique, et plus généralement de littérature religieuse dont il inspirait la rédaction, dans une société et une culture où la lecture tenait déjà depuis longtemps une grande place. Parmi les bibliothèques consacrées, au moins partiellement, à cette littérature chrétienne, outre celles des particuliers et des églises ainsi que les collections épiscopales et pontificales, figurent celles des monastères. Ces établissements, et parmi eux plus précisément ceux d'Occident, dès leur création, à compter du 4^e siècle après J.-C., ont possédé au moins quelques livres, et parfois beaucoup plus, apportés par le fondateur, voire par quelques-uns des premiers moines. Les règlements intérieurs, rédigés par un certain nombre de ces fondateurs ou par des abbés leur ayant succédé, témoignent que dès les débuts, la lecture des textes sacrés a constitué un élément important et même une obligation de la vie monacale. Les bibliothèques ainsi constituées ont également été mises à contribution pour des activités d'enseignement, et aussi de copie des livres qu'elles possédaient. Plusieurs d'entre elles se trouvent décrites, ou seulement mentionnées, ou encore indirectement évoquées, dans les sources, le plus souvent écrites, utilisées pour cet article. À l'intérieur de ces pages, on ne rencontrera pas une synthèse exhaustive, inaccessible dans les limites d'un article, mais le recours à une série d'exemples, choisis au nombre des plus représentatifs et des plus parlants.

Les principaux monastères concernés

2

En Gaule provençale, au début du 5^e siècle, un ascète originaire de Trèves, devenu plus tard évêque d'Arles, Honorat (vers 350-430), se retire dans l'archipel de Lérins, au large de Cannes. Rejoint en peu de temps par nombre d'autres ermites, il y fonde un monastère. Deux autres futurs évêques de la même ville, Hilaire et Césaire, qui y ont séjourné dans leur jeunesse, témoignent d'avoir reçu là une solide formation chrétienne, ce qui suppose une présence abondante de livres. Il en figurait incontestablement aussi à Marseille, dans les deux monastères que peu après, Jean Cassien (entre 360 et 365 – vers 435 ?), auteur d'ouvrages religieux et traducteur de textes grecs, établit en 414 ou 415 : Saint-Victor pour des moines, et Saint-Sauveur à l'intention de moniales, monastères situés, pour la première fois en Gaule, en milieu urbain. Pour ce qui concerne la péninsule ibérique, deux monastères retiennent l'attention, et tout d'abord celui de Dumio (Dume) dans le nord-ouest du Portugal. Une bibliothèque y a été installée par Martin de Braga (entre 510 et 520-579), vers 550. Deux décennies plus tard, dans les environs de Valence, le « monasterium

Servitanum » a été fondé par l'ermite Donat, qui avait fui l'Afrique et les Vandales ariens vers 565-570 avec environ soixante-dix disciples pour trouver refuge en Espagne. L'évêque Ildefonse de Tolède, dans son *De viris illustribus*, rapporte qu'il y a créé une bibliothèque à partir d'un grand nombre de livres qu'il avait apportés avec lui¹, mais sans donner de détails sur eux.

- 3 Un autre monastère, situé cette fois en Italie, près de l'actuelle ville de Squillace, en Calabre, est connu sous le nom de Vivarium. Son créateur, Cassiodore (vers 485-vers 580), après une carrière politique de haut niveau et un séjour à Constantinople, l'a fondé, probablement lors de son retour en Italie, en 555, sur des terres familiales, dans l'intention d'en faire une sorte d'université chrétienne qu'il avait projeté initialement de créer à Rome, en concertation avec le pape Agapit, décédé en 536. En relation avec ce projet, il y a apporté une provision de livres considérable. Pour en terminer avec les grands monastères italiens du 5^e et du 6^e siècles, une place revient ici à celui que Grégoire le Grand (vers 540-604), s'étant fait moine après avoir exercé les fonctions de préfet de la ville en 572-573, a fondé à Rome vers 574-575, en le plaçant sous le patronage de saint André, dans la résidence de son père, « ad clivum Scauri » (aujourd'hui clivo di Scauro), une voie traversant la vallée séparant le Caelius du Palatin. L'existence d'une provision de livres s'y trouve évoquée par la rubrique (un sous-titre écrit à l'encre rouge) surmontant un petit texte que nous retrouverons plus loin dans ces lignes, et qui figure dans un manuscrit de la fin du 6^e siècle conservé dans l'actuelle abbaye suisse d'Einsiedeln sous le numéro 326. Elle mentionne en effet « la bibliothèque de saint Grégoire, qui est dans le monastère du *clivus Scauri* ».
- 4 Des informations plus limitées, voire seulement ponctuelles, nous sont en outre apportées par les règles associées à un certain nombre de monastères. On citera par exemple la *Règle des Quatre Pères*, établie au tout début du 5^e siècle pour la communauté de Lérins, et la *Règle des vierges*, que Césaire d'Arles (470-542) a rédigée pour le monastère de femmes qu'il a fondé aux Alyscamps et qui, détruit lors du siège de la ville par les Francs et les Burgondes en 507-508, a été réinstallé, désormais nommé monastère Saint-Jean, dans l'angle sud-est du rempart urbain, sans doute en 512. Un peu plus tard, il a composé la *Règle des moines*. La présence de livres, ainsi que leur utilisation dans ces établissements se trouve attestée par différents passages de ces deux textes. Cinquante ans après, en 547 ou 548, l'évêque du moment, Aurélien (523-551) fonde à son tour dans l'enceinte d'Arles deux établissements, celui, masculin, des Saints-Apôtres, en 546 ou 547, et celui de la Sainte-Vierge, destiné à des moniales. Là encore, la présence de livres nous est révélée par les règles qu'il a rédigées, en s'inspirant de celles composées par Césaire. Sa *Règle des vierges* va également inspirer, avec toutefois un certain adoucissement dans ses

impératifs, la règle élaborée par Radegonde (vers 520-587), épouse du roi Clotaire Ier dont elle s'était séparée, pour le monastère féminin de Notre-Dame (devenu plus tard Sainte-Croix) qu'elle a fondé à Poitiers

vers 552-553, après avoir effectué un séjour à Arles ². Celui-ci, à recrutement mondain, deviendra un important foyer culturel de l'époque, en grande partie grâce à un poète d'origine italienne, Venance Fortunat (vers 530-609), qui deviendra évêque de Poitiers en 599 et dont Radegonde mettra à contribution les talents littéraires, ce qui lui inspirera une abondante correspondance et de nombreuses œuvres, notamment des hymnes et des poèmes.

- 5 D'autres règles encore enrichissent nos connaissances sur les bibliothèques des premiers monastères d'Occident, et notamment celle que saint Benoît de Nursie (vers 480 ou 490-543 ou 547) a composée pour la communauté de moines qu'il a fondée vers 529 en Italie, sur le mont Cassin. On considère qu'il s'est en partie inspiré des règles de Césaire, ainsi que d'une autre, rédigée un peu auparavant pour un monastère non identifié, qu'on localise dans la région de Rome. D'auteur inconnu, elle a reçu le nom de *Règle du Maître*, et contient sur les bibliothèques de monastères et sur leur utilisation de précieuses informations. On retiendra également celle d'un établissement monastique situé en Gaule, celui d'Uzès, à environ 20 km au nord de Nîmes, fondé par l'évêque Ferréol (vers 521-581) après 558 : influencée également par Césaire, elle nous indique que les livres y ont tenu dès l'origine une grande place dans la vie des moines.
- 6 À ces textes s'en ajoutent d'autres qui, sans constituer des règles à proprement parler, en ont fait office, et parmi eux la lettre longue et détaillée adressée par saint Augustin (354-430), créateur et organisateur du monachisme en Afrique, aux moniales d'un établissement qu'il avait fondé à Hippone et où régnait une mésentente qui l'a porté à y établir ainsi l'ordre qui lui faisait défaut. Incidemment, il y fait mention d'une possession de « codices » par ce monastère.



Figure 2. Figure 2 – Ravenne, armoire aux Évangiles. Mosaïque du mausolée de Galla Placidia, construit vers 430 de notre ère.

- 7 Un type supplémentaire de source nous apporte aussi des informations, à savoir certaines *Vies* de saints, dont celle de Martin (316-397). Sulpice Sévère, son auteur, nous informe indirectement de la présence de livres dès les premiers temps du monastère fondé par celui-ci, peut-être dès 372, à proximité de la ville de Tours, en un lieu nommé de nos jours Marmoutier et qui serait la première création organisée de type monastique en Occident. Une autre de ces *Vies*, celle d'Eugendus (vers 450-510), plus connu de nos jours sous le nom d'Oyand, nous révèle que celui-ci, devenu en 496 abbé d'un monastère situé dans la partie méridionale du Jura, à Saint-Claude (plus précisément à Condat), monastère créé par l'ermite Romain vers 450, y conférait une place importante à la lecture, pour lui-même et pour les frères. Enfin, la *Vie* de Césaire d'Arles nous informe sur une activité liée aux livres qu'exerçaient les moniales confiées aux soins de sa soeur.

Les livres contenus dans les bibliothèques de ces monastères

- 8 La bibliothèque sur le contenu de laquelle nous sommes le mieux informés est celle de Vivarium. Elle comprenait non seulement des ouvrages chrétiens, mais également de la littérature profane, et abritait une partie au moins des livres que Cassiodore possédait initialement à Rome, et sans doute aussi de ceux qu'il avait réunis à Ravenne. Le premier livre de ses *Institutions* (rédigées de 551 à 562) offre une sorte de catalogue commenté des ouvrages présents à Vivarium, et des détails pratiques sur les classements et les regroupements. Il s'agit en grande majorité, mais non exclusivement, de livres en langue latine, y compris ceux qui étaient initialement écrits en grec, et qu'il dit avoir fait ou faire traduire, pour les rendre accessibles à ses moines. Les arts libéraux (rhétorique, dialectique, grammaire, arithmétique, musique, histoire, cosmographie, sciences naturelles, médecine, agronomie...) y sont représentés grâce à des classiques, dont Cicéron, Horace et Virgile, et des auteurs didactiques tels que Quintilien, Columelle, Apulée, Ammonius, Donat, Macrobe, Servius, Boèce, Dioscoride ou encore Galien. Pour ce qui est de la littérature chrétienne, outre les livres sacrés, Cassiodore mentionne un grand nombre d'auteurs, et parmi eux Clément d'Alexandrie, Cyprien, Origène, Eusèbe, Jérôme, Jean Chrysostome, Ambroise, Augustin et Eucher³. Durant les années que Cassiodore passera à Vivarium jusqu'à son décès, vers 580, à plus de 93 ans, cette bibliothèque s'accroîtra également des œuvres qu'il y composera : à savoir, en plus de ses *Institutions*, ses *Epistulae ad Romanos*, son *Liber memorialis* ou *Liber titulorum*, ses *Complexiones apostolorum*, son *Historia tripartita*, ses *Commentaires sur les Psaumes*, un *De orthographia*, dans la préface duquel il écrira qu'il termine sa carrière littéraire. S'y ajouteront encore des achats, effectués jusqu'en Afrique.
- 9 À Rome, la bibliothèque du monastère Saint-André a été constituée par Grégoire le Grand en y accueillant une collection de livres, et en rattachant aux bâtiments de ce monastère le local qui les abritait. La création de l'une et de l'autre est attribuée à l'un de ses prédécesseurs à la papauté, Agapit, par le texte figurant sous la rubrique du manuscrit d'Einsiedeln cité plus haut : on y lit que « le prêtre Agapit, pour [ses] livres, à créé avec art [ce] bel endroit »⁴. Grégoire a dû logiquement y ajouter ses propres productions. Dans cette bibliothèque figuraient des ouvrages profanes, comme à Vivarium, du fait de la convergence intellectuelle ayant existé entre Cassiodore et Agapit à propos de leur rôle bénéfique : parmi eux se trouvaient les *Noces de Mercure et de la Philologie* de Martianus Capella, dont une série de manuscrits portent une « subscriptio » faisant état d'une relecture effectuée « ad portam Capenam », sans doute parce que cette porte, située à peu de distance de la bibliothèque, constituait un point de

repère dans Rome plus connu qu'elle. Dans le troisième établissement italien présent dans ces lignes, celui du mont Cassin, au nombre des lectures prescrites par saint Benoît dans sa règle, donc parmi les livres présents à l'époque de ce dernier, figuraient notamment l'Ancien et le Nouveau Testament, les *Conférences* et les *Institutions* de Jean Cassien, la *Règle* de saint Basile, des vies de saints et des exégèses rédigées par des pères très renommés et savants, choisis en tant qu'adeptes d'une doctrine « orthodoxe et catholique ».

- 10 Quant à la bibliothèque de Dume, dans l'actuel Portugal, elle a dû en particulier accueillir les livres que Martin de Braga mentionne dans ses œuvres, par exemple des *Commentaires* de saint Jérôme sur l' *Épître aux Galates*, des traités sur la date de Pâques, des *Vies* de pères grecs traduites par lui, ainsi que ses propres œuvres, notamment un corpus formé d'opuscules de morale ainsi que son *De correctione rusticorum*. En raison des années qu'il avait passées auparavant en Orient, la présence de livres en langue grecque y était également probable.
- 11 Pour d'autres, nous ne disposons que de quelques informations, ou seulement d'une possibilité de déductions : à Condat, Eugendus lit des ouvrages rédigés tant en latin qu'en grec, et fait étudier à ses moines des œuvres d'auteurs tels que Basile de Cappadoce, Pacôme, les pères de Lérins, et ceux qui avaient été traduits par Cassien. Quant à ce dernier, il aura fait entrer dans les bibliothèques des deux monastères qu'il a fondés à Marseille les ouvrages initialement écrits en grec qu'il avait transposés en latin, de même que ses *Institutions* et ses *Conférences*. Enfin, à Uzès, l'exhortation à lire les *Actes des martyrs* que Ferréol a insérée dans la règle de ce monastère nous apprend qu'ils figuraient au nombre des livres qu'il possédait.
- 12 Dans le cas d'un silence total des sources concernant la bibliothèque d'un monastère, il peut rester une voie d'accès encore plus indirecte. C'est ainsi qu'une recherche récente s'est efforcée de fournir une idée de celle présente à Lérins à partir d'ouvrages explicitement cités ou ayant laissé des traces identifiables de leur utilisation, à l'intérieur des œuvres écrites au sein de ce monastère durant les premiers temps du 5^e siècle ⁵. D'après cette recherche, il s'y serait trouvé de nombreux livres de Jérôme et d'Augustin, de Cassien, d'Ambroise de Milan, d'Hilaire de Poitiers, des écrits de Tertullien, de Cyprien, des lettres de Paulin de Nole, ainsi que des traductions latines d'ouvrages en grec d'Origène. Au demeurant, le contenu de cette bibliothèque reste en grande partie inconnu.
- 13 L'examen de ces bibliothèques montre donc que le plus souvent leur catalogue demeurait assez modeste et se consacrait exclusivement à la religion, avec notamment l'Ancien et le Nouveau Testament, des exégèses et de l'hagiographie, le plus souvent en latin, et parfois en grec. Mais certaines en possédaient ou en laissent supposer un qui se montrait beaucoup plus important, et on y trouvait de la littérature

profane, des « litterae saeculares », souvent didactique, mais également classique, en application des projets particuliers de leurs créateurs concernant l'enseignement et la formation spirituelle destinés aux moines qui bénéficiaient de leur présence.

Éléments architecturaux, composantes de décor et pièces de mobilier

- 14 Sur l'architecture, les éléments de décor et le mobilier des bibliothèques de ces monastères ne nous sont parvenues qu'assez peu d'informations. Celle du monastère Saint-André, bordant le « clivus Scauri » à Rome, représente un cas particulier en ce qu'elle est la seule dont pourraient avoir subsisté des vestiges architecturaux, à savoir une très grande salle dans laquelle on la localise traditionnellement, mais peut-être de façon illusoire. Elle consistait en une grande nef large de près de 27 m, à laquelle se raccordait une abside d'environ 15 m de diamètre, qui à partir de 6,50 m de hauteur se trouvait percée de cinq larges baies. Que la bibliothèque du monastère corresponde à cette salle ou à une autre située au voisinage et non retrouvée est donc incertain : quoi qu'il en soit, les premiers mots du texte contenu dans le manuscrit d'Einsiedeln nous indiquent la présence sur ses murs d'une frise peinte : « une vénérable cohorte de saints siège en une longue suite ». Le même texte précise qu'Agapit, qui s'y trouve présenté, ainsi que nous l'avons vu plus haut, comme le constructeur initial, figure « à bon droit » parmi eux, ce qui permet de dater la frise postérieurement à son décès, survenu rappelons-le en 536, donc dans l'intervalle précédant la fondation du monastère, effectuée près de quarante ans plus tard, ou dans les décennies suivantes. On observe avec elle la survivance d'une coutume originaire des bibliothèques profanes, qui étaient souvent ornées de portraits d'auteurs servant aussi à indiquer où leurs livres avaient été classés⁶. À l'inverse, dans sa *Règle des vierges*, Césaire d'Arles impose aux moniales « que jamais des éléments de décor ne soient réalisés dans le monastère. Même les ornements à proprement parler doivent y demeurer simples. En effet on ne doit ni y suspendre des tentures à la cire, ni y accrocher des tableaux, et sur les murs ou dans les salles aucune peinture ne doit être effectuée : parce que dans un monastère ne doit se trouver que ce qui plaît à des yeux non pas humains mais spirituels ».

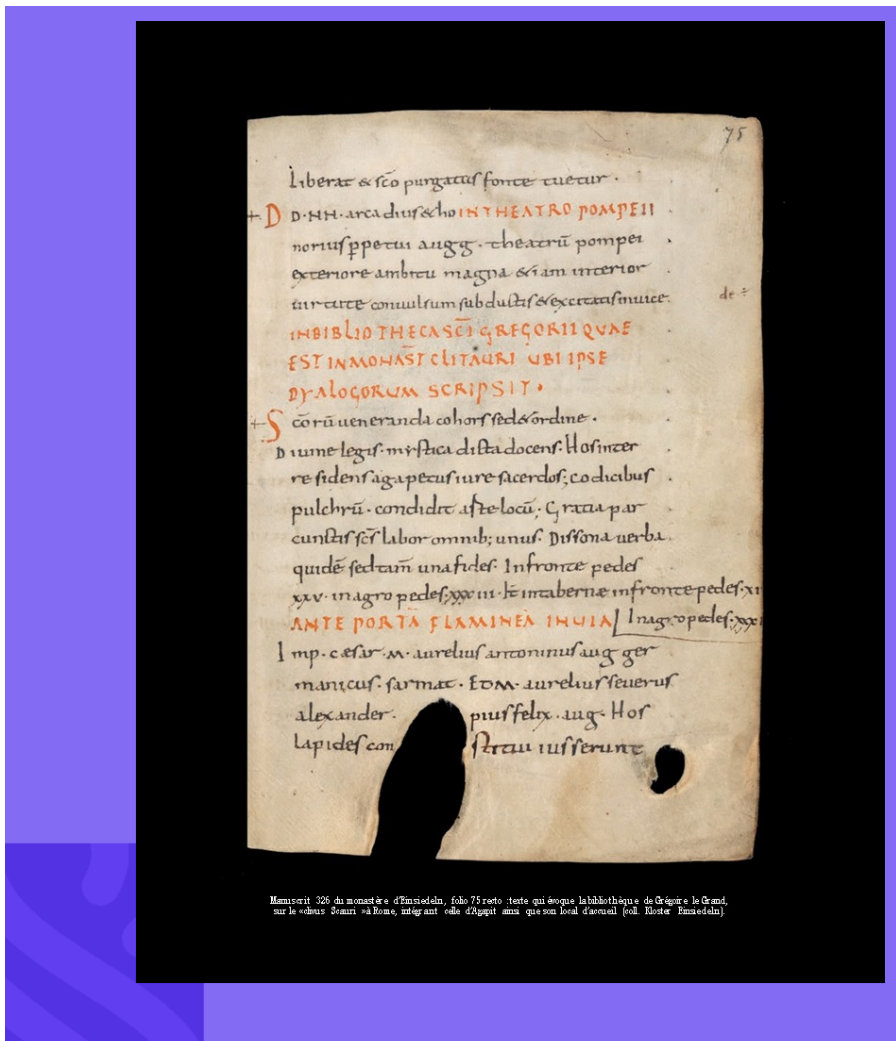


Figure 3. Figure 3 – Manuscrit 326 du monastère d'Einsiedeln, folio 75 recto : texte qui évoque la bibliothèque de Grégoire le Grand, sur le « clivus Scauri » à Rome, intégrant celle d'Agapit ainsi que son local d'accueil (coll. Kloster Einsiedeln).

15

Sur le mobilier de rangement des livres utilisé par les monastères retenus dans ces pages, seuls des passages textuels nous fournissent des témoignages, et surtout, encore une fois, ceux qui concernent Vivarium. Cassiodore y indique la présence d'armoires. Il révèle en outre que les livres y étaient classés par catégories, et qu'elles portaient des numéros, précisant que dans la huitième se trouvaient rassemblés des « codices » écrits en grec. Il fait également allusion aux rayonnages, les « sinus », qui y accueillaien les livres. À Rome, dans la bibliothèque du monastère dédié à saint André, près du « clivus Scauri », on avait selon toute vraisemblance disposé aussi des armoires à livres afin d'y abriter les considérables collections qui s'y trouvaient. Pour d'autres établissements, nos sources mentionnent, à défaut d'armoires, un recours à de simples coffres, des « arcae », comme en témoigne par exemple la Règle du Maître, solution qui semblerait la plus probable pour leurs premières années ou si leur fonds se montrait

moins abondant. Dans certains cas au moins on munissait ces coffres, ainsi sans doute que les armoires, de serrures, dont la *Règle des vierges* évoque les clés.

- 16 Ainsi, pour ce qui concerne l'architecture, le décor et le mobilier, du moins ceux des plus grands locaux accueillant les livres, ce que l'on peut savoir suggère une assez forte ressemblance avec nos connaissances d'autres bibliothèques à vocation chrétienne mieux connues, dont celle d'Ennode de Pavie, ou celle du Vatican à la fin de l'Antiquité, et plus largement avec les bibliothèques profanes antérieures. Quant aux livres eux-mêmes, nos sources les désignent le plus souvent comme des « codices » (pluriel de « codex »), constitués de cahiers réunis par une reliure, une forme qui se révélait mieux convenir que des rouleaux au mode de lecture par passages sélectionnés que les moines pratiquaient le plus souvent. Détail supplémentaire, Cassiodore nous apprend qu'au moins à Vivarium, de petits écrits aux contenus voisins se trouvaient regroupés en volumes de plus grande épaisseur.

Le fonctionnement des bibliothèques

- 17 Les livres présents dans les monastères, comme tout ce qui se trouvait à l'intérieur de ces établissements, appartenaient à la communauté. La *Règle des Quatre Pères* et les *Institutions* de Cassien en témoignent : « Ce serait une grande faute que de la bouche d'un moine sorte 'mon livre, mes tablettes, mon stylet' », écrit ce dernier, et saint Benoît exprimera le même avis dans sa propre règle. L'accès au contenu des bibliothèques était strictement réglementé. La même *Règle* prévoit que l'abbé confie à un frère, dont il aura reconnu le zèle, la garde de divers coffres, et en particulier de celui qui contient « les différents codices, les parchemins et les papyrus du monastère ». On remettait avec solennité les clés de ces coffres à ceux et celles qui recevaient la charge de la distribution, au témoignage de la *Règle des vierges* : « Que celles qui sont préposées aux livres reçoivent les clés sur un Évangile ».
- 18 La fourniture aux lecteurs s'inscrivait à l'intérieur d'un horaire limité, mais non indiqué dans nos sources, en dehors duquel, est-il spécifié, elle ne se ferait pas, ainsi que le stipule saint Augustin dans sa lettre aux moniales d'Hippone : « Que les livres soient demandés à une certaine heure chaque jour. Que celles qui en auront demandé en dehors de cette heure n'en reçoivent pas ». On retrouve cette limitation dans la *Regula Tarnatensis*, établie, pense-t-on, en 573 pour un monastère mal localisé dans le sud de la Gaule. Elle nous apprend aussi que la quantité d'ouvrages simultanément empruntables pouvait faire l'objet d'une décision, sans doute variable selon les circonstances, qui imposait simultanément le retour de ceux qui dépassaient la quantité permise. À ces instructions particulières s'en ajoutent parfois

d'autres, relevant de consignes plus générales, comme celles qui concernent une obligation de mutisme lors des emprunts et des retours : plusieurs *Règles* rappellent aux moines et aux moniales de les pratiquer sans échanges à mi-voix.

Le rôle principal des bibliothèques

- 19 Ces bibliothèques répondaient aux besoins d'une activité importante, et même primordiale dans les monastères, tant masculins que féminins : la lecture des livres saints et, plus généralement, de la littérature chrétienne, destinée à créer ou perfectionner une dimension et une culture spirituelles dans l'esprit des moines et des moniales, et occupant plusieurs heures dans la journée. Elle s'effectuait de deux manières : d'une part à haute voix devant un auditoire qui les rassemblait tous, lors d'offices ou de séances spéciales, par exemple lors de veillées ; ou bien encore à l'intention de groupes réduits, notamment ceux qui se formaient lors des repas autour des tables, à titre de nourriture spirituelle. Cette activité ne concernait d'ailleurs pas toujours les seuls membres des communautés : ainsi, il était prévu par saint Benoît, lors de la présence d'un hôte au mont Cassin, parmi les égards qu'on lui témoignait, d'effectuer une lecture de la « *lex divina* », et la *Règle du Maître* recommandait de choisir les textes en fonction de son niveau spirituel. Enfin, un cas très particulier illustre l'extrême importance conférée à cette activité : Césaire spécifie qu'un moine temporairement excommunié sera enfermé dans une cellule, mais en compagnie d'un ancien qui lui fera la lecture.
- 20 Les bibliothèques alimentaient en outre de nombreuses et fréquentes lectures individuelles, effectuées cette fois en silence, de manière, précise saint Benoît, à ne pas déranger autrui. Des périodes horaires y étaient affectées dans la journée. Nous apprenons d'autre part qu'au mont Cassin, pendant le carême, chaque moine devait emprunter un livre afin de le lire intégralement. Mais ce n'était pas tout. Il était prévu, dans la *Règle du Maître*, qu'un moine devant effectuer à l'extérieur un déplacement de plus d'une journée emporte avec lui un « *codiculum modicum* », livre de petit format et de faible épaisseur, pour le lire un peu durant ses moments de repos, quelle qu'en soit l'heure, afin de ne pas subir d'interruption dans sa pratique de la lecture. La règle établie par Ferréol allait jusqu'à en imposer une forte quantité aux candidats à l'admission dans le monastère d'Uzès, en spécifiant qu'ils devaient séjourner durant six mois dans une cellule extérieure à celui-ci, en consacrant avant tout leur temps à lire et à prier. Toutes ces prescriptions nous révèlent en outre indirectement que les bibliothèques monastiques devaient contenir suffisamment de livres pour correspondre à ces directives, dont plusieurs exemplaires de certains ouvrages particulièrement lus.

- 21 Cet impératif de lecture impliquait que tous les moines et toutes les moniales sachent lire, ce qui n'était pas toujours le cas lors des demandes d'admission. Pour ceux et celles qui se révélaient analphabètes, les règles, dont celles de Césaire d'Arles, posaient comme condition impérative l'apprentissage de la lecture, hormis parfois pour qui dépassait l'âge de cinquante ans. Cet apprentissage était du reste assuré par les monastères, et constituait ainsi l'une des activités qui réclamaient des livres en provenance de leurs bibliothèques, comme le signale la *Règle du Maître*. Il devait s'agir le plus souvent de psautiers. D'autre part, outre cet apprentissage de l'écriture et de la lecture effectué par des moines et des moniales nouvellement admis, plusieurs règles indiquent l'existence d'un enseignement de niveau élémentaire dispensé à de jeunes enfants, garçons et filles, mais pour les uns et les autres, il est surtout fait mention de tablettes et de stylets. Leur premier contact avec les textes, supposant donc un recours aux bibliothèques, ne devait intervenir qu'une fois acquis un certain niveau.

Autres activités faisant appel aux bibliothèques

- 22 Outre la lecture, une activité en relation avec les bibliothèques des monastères consistait dans la traduction en latin d'ouvrages écrits en grec, pour les rendre accessibles aux moines d'Occident. Nous savons ainsi que Cassiodore, à Vivarium, confiait cette tâche à des religieux qui s'y étaient spécialisés. Il nous a d'ailleurs cité dans ses *Institutions* les noms de quelques-uns d'entre eux, Mutien, Bellator et Épiphane, ainsi que les nombreuses œuvres qu'ils ont traduites. Il fait également mention d'un traducteur particulièrement talentueux, Denis dit le Petit, qui oeuvrait pour sa part dans un monastère romain entre 497 et 540⁷.
- 23 Une dernière tâche liée aux bibliothèques, et particulièrement essentielle, s'effectuait dans la plupart des monastères : la copie de livres, destinée à réaliser un nombre d'exemplaires répondant aux besoins que créait localement l'obligation de lecture, et permettant des envois en réponse à des commandes ou dans le cadre d'échanges avec d'autres établissements, ainsi que la diffusion des œuvres composées ou traduites sur place. Ce travail se déroulait dans des salles qui lui étaient réservées et adaptées, les « scriptoria ». On évoquera encore une fois Cassiodore, qui en avait mis en place un très important à Vivarium, où l'on formait des copistes d'un haut niveau, pour lesquels il a notamment composé son *De orthographia*, afin de leur permettre de mieux transcrire les textes. Ils réalisaient de nombreuses reproductions de codices, dont certaines se diffusaient à longue distance, comme l'annoncent les *Institutions* : « ils répandront au loin et largement les préceptes du Seigneur par l'écriture »⁸. Un autre monastère, celui du Castellum Lucullanum sur l'île de Mégaride, en

bordure de Naples, fondé après 492 par Eugippius (vers 460-vers 535), est connu pour avoir possédé lui aussi un scriptorium très actif : cet atelier a notamment expédié des livres en Campanie, et jusqu'en Afrique, où paradoxalement il envoya un codex rassemblant des extraits de saint Augustin⁹. Il en fit parvenir aussi en Sardaigne, à un monastère créé à Cagliari par l'évêque Fulgence, où celui-ci, tout comme ses moines, s'adonnait à l'« ars scriptoris », ce qui a permis à ce scriptorium de réaliser en sens inverse des exemplaires destinés à l'établissement d'Eugippius.

- 24 Parmi les scriptoria sur lesquels nous disposons d'informations, figure également celui que saint Martin (316-397) avait installé à Marmoutier. Sulpice Sévère écrit qu'on y affectait les moines les plus jeunes à la copie de manuscrits, afin sans doute de les mettre ainsi étroitement au contact des « sanctae scripturae », par une activité qui impliquait des lectures personnelles tout en éliminant le risque qu'elle s'effectuent de manière trop rapide et superficielle, ce que rendaient prévisibles le manque de patience et l'impétuosité liés à leur jeunesse. Mais probablement s'agissait-il aussi de mettre à profit la qualité de leurs yeux, non encore dégradée par l'âge. D'une manière apparemment isolée, Ferréol présente quant à lui la copie de livres comme pouvant être une tâche de substitution, que sa règle impose aux moines d'Uzès inaptes à l'exercice de l'agriculture : « Que celui qui n'est pas capable de pratiquer l'agriculture lise et écrive, ce qui est une tâche supérieure ». Cette injonction lui inspire de surcroît un trait d'esprit : « qu'il peigne une page avec son doigt, celui qui n'écrit pas sur la terre avec une charrue ». Les moniales n'ont pas été laissées en dehors de cette activité. À Arles, une nièce de Césaire, placée à la tête du monastère Saint-Jean après le décès de la soeur de celui-ci, l'exerçait elle-même et demandait « que les vierges du Christ recopient d'une belle manière les livres divins »¹⁰.
- 25 Ajoutons pour terminer que ces scriptoria sont à l'origine d'une transmission involontaire de précieux textes antérieurs. En effet, à cause de la très importante quantité de parchemin que réclamait cette nombreuse reproduction de livres, il est souvent arrivé que l'on ait recours à la réutilisation de pages provenant de livres considérés alors comme sans intérêt, après y avoir effacé les textes qu'elles portaient. Ainsi créait-on involontairement ce que nous appelons des palimpsestes, où nous parvenons désormais à retrouver le texte initial.
- 26 Les sources dont nous disposons, presque toujours textuelles, nous apportent donc des lumières sur la création, le contenu, l'accroissement, le fonctionnement et l'utilisation des bibliothèques dont ont disposé les monastères occidentaux du 4^e au 6^e siècles, de même que sur les activités et les travaux qui en dépendaient, dans le contexte des projets et des volontés exprimés par leurs fondateurs. Les informations qu'il est possible de rassembler, malgré leur

caractère inégal, rapide et fragmentaire, permettent cependant de parvenir à une vision d'ensemble sur cet équipement monastique, qui semble demeurer le plus souvent assez modeste, hormis quelques brillantes exceptions, en attendant le grand développement qu'il connaîtra dans les siècles ultérieurs. Ces bibliothèques, les lectures et les travaux qu'elles permettaient apparaissent comme ayant tenu une place importante dans la vie tant des moines que des moniales, leur assurant une formation spirituelle et plus largement intellectuelle, dans l'ambiance d'effondrement de la culture que cette période a connue, tout en assurant la préservation et la transmission de nombreux textes, rédigés alors ou antérieurs, de nature religieuse mais aussi profane, et contribuant ainsi à les faire parvenir jusqu'à nous.



Figure 4. Figure 4 – Portrait présumé de saint Augustin sur une fresque du Latran datée du VI^e siècle, retrouvée sous la basilique Saint-Jean-de-Latran, dans une salle de la bibliothèque datant de saint Grégoire le Grand. Dans celle du monastère Saint-André, les personnages de la frise pouvaient présenter un aspect voisin.

Notes

1. Ildefonse de Tolède, *De viris illustribus*, 4
2. Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, III, 7, et IX, 39
3. P. Courcelle, *Les lettres grecques*, p. 313-341
4. Traduction de ce texte et de la rubrique qui le précède : « Dans la bibliothèque de saint Grégoire qui est dans le monastère du 'clivus Scauri' où lui-même a écrit [certains de] ses dialogues. Une vénérable cohorte de saints siège en une longue suite, enseignant les préceptes mystiques de la loi divine. Le prêtre Agapit, assis à bon droit parmi ceux-ci, a créé avec art [ce] beau local pour [ses] livres. Une égale grâce règne chez tous, une seule tâche sainte les rassemble. Leurs paroles ont certes des sons différents, mais cependant leur foi est unique ».
5. M. Dulaey, « La bibliothèque du monastère de Lérins... », 2006
6. Le texte conservé dans le manuscrit d'Einsiedeln et utilisé à plusieurs reprises dans ces pages est une copie d'une inscription en vers (des hexamètres), qui participait elle-même de la décoration de la bibliothèque, en offrant à ses visiteurs et à ses utilisateurs, selon une coutume répandue, une description et un commentaire de celle-ci : H.-I. Marrou, 1931, p. 125-126.
7. P. Courcelle, op. cit., p. 313, 320 et passim entre 338 et 390
8. Cassiodore, *Institutiones*, I, 30
9. P. Riché, *Éducation et culture...*, p. 72 et n. 3, p. 433
10. *Vie de Césaire*, I, 58

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Sources

- C. W. Barlow, *Martin de Braga. Epistola de trina mersione*, in *Martini episcopi Bracarenensis opera omnia*, éd. American Academy in Rome, New Haven, Yale University Press, London, Geoffrey Cumberlege-Oxford University Press, 1950
- C. Codoner Merino (éd.), *De viris illustribus*, in *Ildefonsi Toledani episcopi opera*, Turnhout, Brepols, 2007
- J. Courreau et A. de Vogüé, *Césaire d'Arles. Œuvres monastiques*, Paris, Éd. du Cerf, 1994
- M.-J. Delage et M. Heijmans, *Vie de Césaire d'Arles*, Paris, Cerf, 2010
- J. Fontaine, *Sulpice Sévère, Vie de saint Martin*, 3 vol., Paris, Cerf, 1967-1969
- J.-Cl. Guy, *Jean Cassien. Institutions cénobitiques*, Paris, Cerf, 2001
- R. Latouche, *Grégoire de Tours. Histoire des Francs*, Paris, Les Belles Lettres, 1995
- Fr. Martine, *Vita Eugendi*, in *Vie des pères du Jura*, Paris, Cerf, 1968
- R. A. B. Mynors, *Cassiodori senatoris Institutiones*, Oxford, Clarendon Press, 1937

- L. Verheijen, *La Règle de saint Augustin*, t. 1, *Tradition manuscrite*, t. 2, *Recherches historiques*, Paris, Études augustiniennes, 1967
- F. Villegas, « La *Regula monasterii Tarnatensis*. Texte, sources et datation », in *Revue bénédictine*, 84, 1974, p. 14-46
- A. de Vogüé, *La Règle du Maître*, 3 vol., Paris, Cerf, 1964-1965
- A. de Vogüé, *La règle de saint Benoît*, Paris, Cerf, 1972

Études utilisées pour cet article

- P. Courcelle, *Les lettres grecques en Occident. De Macrobe à Cassiodore*, Paris, 1943
- O. Delouis, M. Mossakowska-Gaubert (dir.), *La vie quotidienne des moines en Orient et en Occident (IV^e -V^e siècles)*, Le Caire, Athènes, 2015
- L.-R. Delsalle, « Comparaison, datation, localisation relatives des règles monastiques de Saint Césaire d'Arles, Saint Ferréol d'Uzès et de la *Regula Tarnatensis Monasterii* », in *Augustiniana*, 11, 1961, p. 5-26
- V. Desprez, A. de Vogüé (éd.), *Règles monastiques d'Occident, IV^e -VI^e siècles. D'Augustin à Ferréol*, Bégrolles-en-Mauges (Maine-et-Loire), Abbaye de Bellefontaine, 1980 (*Vie monastique*, vol. 9)
- M. Dulaey, « La bibliothèque du monastère de Lérins dans les premières décennies du V^e s. », in *Augustinianum*, 46, 1, 2006, p. 187-230
- A.-M. Helvétius, « Églises, monastères, sanctuaires. Une Gaule chrétienne aux temps mérovingiens », in *Les Dossiers d'Archéologie*, hors-série, 31, oct. 2016, p. 26-31
- H.-I. Marrou, « Autour de la bibliothèque du pape Agapit », in *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 48, École française de Rome, 1931, p. 124-169
- H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité. 2. Le monde romain*, Paris, Seuil, 1981
- C. Pavolini, *Archeologia e topografia della regione II (Celio)*, *Lexicon topographicum urbis Romae, Supplementum III*, Rome, Quasar, 2006, p. 42-53
- P. Riché, *Éducation et culture dans l'Occident barbare. VI^e -VIII^e siècles*, Paris, Seuil, 4^e éd., 1995
- A. de Vogüé, *Les règles monastiques anciennes (400-700)*, Turnhout, 1985
- A. de Vogüé, « La place des livres dans les plus anciennes règles monastiques, IV^e-VII^e siècles », in *Il monaco, il libro e la biblioteca. Atti del convegno, Cassino-Montecassino, 5-8 settembre 2000*, a cura di O. Peccere, Cassino, 2003, p. 45-63
- A. de Vogüé, *Histoire littéraire du mouvement monastique dans l'Antiquité*, vol. 9, Paris, Cerf, 2005, p. 199-228

Nos partenaires

Le projet *Savoirs* est soutenu par plusieurs institutions qui lui apportent des financements, des expertises techniques et des compétences professionnelles dans les domaines de l'édition, du développement informatique, de la bibliothéconomie et des sciences de la documentation. Ces partenaires contribuent à la réflexion stratégique sur l'évolution du projet et à sa construction. Merci à eux !



CONCEPTION :
[ÉQUIPE SAVOIRS](#),
PÔLE NUMÉRIQUE
RECHERCHE ET
PLATEFORME
GÉOMATIQUE
(EHESS).
DÉVELOPPEMENT
: DAMIEN
RISTERUCCI.
DESIGN : [WAHID
MENDIL](#).

